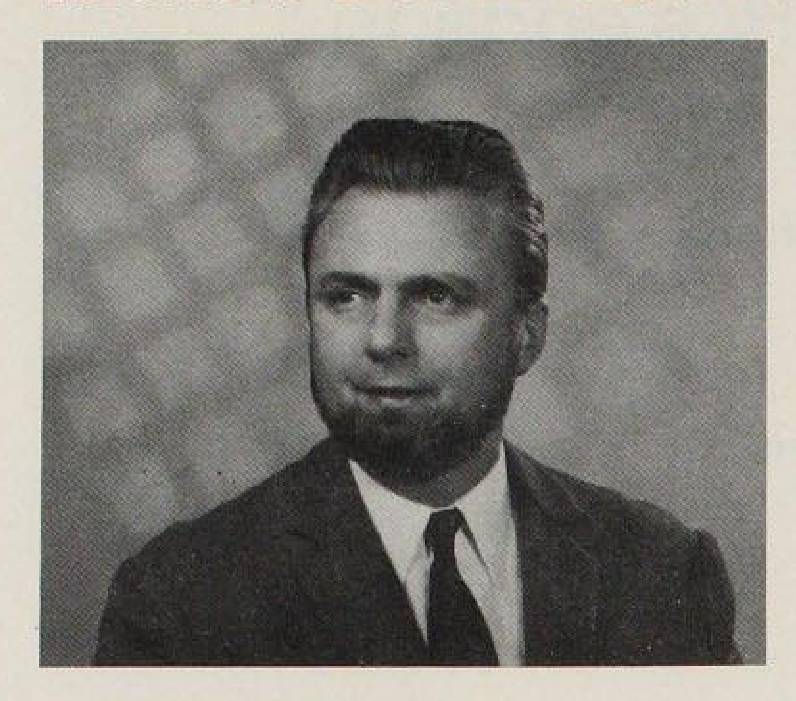
ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1973 **IVme Circonscription du Pas-de-Calais**



CONTRAT **entre :**

Bertrand AKAR

Maire de VERTON - Radical

Jean-Claude VEZILIER

Suppléant - Socialiste

d'une part ;



et vous, citoyenne et citoyen,

d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Bertrand AKAR s'engage, en tant que député

- **A mettre en œuvre le Programme Commun de Gouvernement, et, en particulier :**

Pour tous

- La retraite à 60 ans **pour tous** (agriculteurs, artisans, commerçants, ouvriers agricoles, salariés de l'industrie, du commerce, etc...).
- Le salaire minimum à 1.000 F (100.000 anciens francs) par mois, **pour tous.**
- **Le montant de la retraite porté, en** 5 ans, **pour tous,** au salaire minimum (soit 100.000 anciens francs par mois).
- Le respect de l'initiative individuelle, qui permet le développement de la petite et de la moyenne entreprise industrielle, agricole et commerciale.
- La garantie du profit légitime et de la concurrence loyale, qui sont essentiels à la réussite du Programme Commun de gouvernement.

Pour les paysans

- La garantie des revenus, par l'indexation des produits agricoles.
- Un plan agricole à long terme.

Pour les commerçants et artisans

- L'intégration de la retraite et de l'assurance-maladie dans le Régime Général.
- La protection contre la concurrence déloyale des grandes surfaces.

En outre, Bertrand AKAR s'engage :

- **A appliquer la Constitution de 1958 et à respecter l'élection du Président de la République, au suffrage universel.**

- **A faire jouer à la France le rôle qui doit être le sien, aussi bien dans le concert des nations que dans le Marché Commun,**
  et ceci, grâce :

  - aux traditions humanistes de notre pays ;
  - au travail acharné de chaque citoyenne et de chaque citoyen ;
  - à notre puissance économique, qui résulte de l'effort et de l'intelligence de chacun et de chacune.

- **A déployer tous ses efforts, dans l'arrondissement de MONTREUIL,**

  - pour la réalisation des équipements collectifs nécessaires à la vie quotidienne, en particulier, dans les communes rurales : (eau, écoles maternelles, etc., etc...) ;
  - pour l'implantation d'industries nouvelles dans chaque canton de la circonscription.

- **A donner à toutes les femmes et à tous les hommes, par l'organisation de la société qui résultera de la réalisation du Programme Commun, le TEMPS DE VIVRE, et de trouver en eux-mêmes, les conditions du bonheur.**

Mais, pour réaliser ce programme, la Gauche doit être majoritaire au Parlement aussi.

En contrepartie :

VOUS, CITOYENNE,

VOUS, CITOYEN,

vous engagez à soutenir, par votre vote, l'élection de Bertrand AKAR et de son suppléant, Jean-Claude VEZILIER.

VU : le CANDIDAT.

Fait à VERTON, le 12 février 1973

Impr. HENRY - 62170 MONTREUIL